

# PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP ÉCOLES SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C.-CHAPAIS

Procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le jeudi 18 octobre 2018 à 19 h 15 à l'école Saint-Denis.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** 

<u>Parents</u>: Manon Bélanger, Isabelle Rossignol, Stéphanie Dionne, Éric Maltais, Jolène Chiasson et Florence Paul

Enseignants: Florence Lévesque, Élise Chénard, Stéphanie Landry

Personnel de soutien : Caroline Caron

<u>Professionnel</u>: Frédérique Grenier-Tardif

**Direction:** Nathalie Nolin

Commissaire: Céline Langlais

**ÉTAIENT ABSENTS** 

## 1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Nathalie Nolin accueille les membres, souhaite la bienvenue et constate le quorum. Elle ouvre la séance à 19 h 15. Proposition d'un tour de table afin de se présenter (nom et école).

Madame Nathalie rappelle que lors de l'assemblée générale de parents, le 12 septembre dernier, madame Isabelle Rossignol a été élue comme présidente du conseil d'établissement, que monsieur Éric Maltais a été élue pour représenter nos écoles au comité de parents (art. 189) et que son substitut est madame Isabelle Rossignol.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un point proposé par madame Isabelle Rossignol sera ajouté au point 14.1 «autres sujets».

• OPP de Saint-Denis

CÉ # 18-19-001

Il est proposé par Manon Bélanger, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point autre sujet ouvert.

#### 3. NOMINATIONS

La directrice de l'école informe les membres qu'il y a lieu d'élire séance tenante un poste de vice-présidence, un poste de secrétaire et un poste de trésorerie du conseil d'établissement.

## VICE-PRÉSIDENT

CÉ # 18-19-002

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par Isabelle Rossignol et résolu :

QUE Manon Bélanger agisse comme vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# SECRÉTAIRE

CÉ # 18-19-003

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par Caroline Caron et résolu :

QUE Stéphanie Landry agisse comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## <u>TRÉSORERIE</u>

CÉ # 18-19-004

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par Caroline Caron et résolu :

QUE Stéphanie Dionne agisse comme trésorière du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# 4. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2018

### CÉ # 18-19-005

Il est proposé par Florence Paul et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 19 juin 2018 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### SUIVI:

## • 10.1 Suggestions de livres destinés aux parents

Les livres ont été achetés et sont présentement au local de la secrétaire de Saint-Philippe. La liste sera publiée dans l'info-parents de novembre.

#### 10.5 Méritas à l'école Chanoine-Beaudet

Après vérification, une erreur se serait glissée. L'école avait bel et bien reçu le nom du méritant, mais n'avait pas été copié sur leur liste.

10.6 Afin de soutenir les parents à défrayer les frais lors des sorties de fin d'année et des activités non éducatives, un comité composé des quelques enseignants et de la responsable du service de garde a été instauré.

## 5. SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (ART. 70, LIP)

La présidente du conseil d'établissement explique le formulaire de dénonciation d'intérêts. Le formulaire est remis à tous les membres du conseil d'établissement. Les membres remplissent le formulaire et le remettent à la secrétaire.

#### **6.** AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

La présidente du conseil d'établissement explique le formulaire d'autorisation de transmission de renseignements. Les membres remplissent le formulaire et le remettent à la secrétaire.

## 7. CALENDRIER ET HORAIRE DES RENCONTRES DE L'ANNÉE (AU MOINS 5) (ART. 67, LIP)

## CÉ # 18-19-006

La directrice de l'école propose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019.

Il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu :

QUE le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019soit adopté tel que proposé. Les rencontres auront lieu à 19h15,

18 octobre 2018 à Saint-Denis

6 décembre 2018 à Mont-Carmel

7 février 2019 à Saint-Philippe

11 avril 2019 à Saint-Denis

6 juin 2019 à confirmer lors du CÉ d'avril

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8.** RÉVISION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 63 ET 67, LIP)

### CÉ # 18-19-007

Selon l'article 61, le quorum aux séances du conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.

Selon l'article 63, les décisions du conseil d'établissement sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote. En effet, selon l'article 46, le directeur de l'école participe aux séances du conseil d'établissement, mais sans droit de vote. Par ailleurs, l'article 42 mentionne que les membres de la communauté n'ont pas droit de vote au conseil d'établissement.

Il est important de se rappeler que selon l'article 64 que toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Pour l'exercice des fonctions en lien avec l'article 71, les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

Il est proposé par Jolaine Chiasson et résolu :

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018 soient établies telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES QUI NÉCESSITENT UN CHANGEMENT D'HEURE OU UN DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES HORS DE L'ÉCOLE (ART.87, LIP)

#### CÉ # 18-19-008

Il est proposé par Florence Paul et résolu :

QUE les sorties éducatives pour l'année scolaire 2018-2019 soient adoptées telles que proposées. Si d'autres activités se présentaient, madame Nolin enverra un courriel aux membres du conseil d'établissement.

Que les activités se déroulant sur un rayon de moins de 2 kilomètre de l'école soient approuvées sans devoir en faire la demande au CÉ à chaque sortie.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**10.** MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS (ART. 88, LIP)

### CÉ # 18-19-09

Aide individualisée	5101\$
Saines habitudes de vie au primaire	1 054 \$
Soutien à l'intégration	3 282 \$
Initiatives	7 495 \$
Composition de la classe (Saint-Philippe)	6896\$
Composition de Classe (Mont-Carmel)	6896\$
Vitalité (Saint-Denis)	16 214 \$

Nous avons trois techniciennes en éducation spécialisée, une dans chaque école grâce entre autre à la mesure «coup de pouce».

De l'aide pédagogique est donnée par Madame Florence Lévesque à Saint-Philippe et à Mont-Carmel. Par Monsieur Dave Pelletier à Saint-Denis.

L'orthopédagogie est offert à l'ensemble des élèves des trois écoles. Les élèves les plus à risque sont ciblés et des objectifs précis sont travaillés.

La révision des besoins et des services aux élèves sera effectuée dans les semaines du 19 au 23 novembre en même temps que l'élaboration des plans d'intervention.

Il est proposé par Florence Lévesque, et résolu :

QUE la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour l'année scolaire 2018-2019 soit adoptée telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CÉ # 18-19-010

Madame Nolin mentionne que le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire est de \$1500 comme par les années passées.

Il est proposé par Caroline Caron, et résolu :

QUE le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **12.** INFORMATIONS:

#### 12.1 DIRECTION

• Pour la 21<sup>e</sup> année, l'école Sacré-Cœur organise un voyage de fin d'année à **Toronto** pour les élèves finissants. Puisqu'il reste de la place dans l'autobus, on offre la possibilité à nos finissants de les accompagner encore une fois cette année. Le voyage coûte 465\$ par élève. Les élèves ont le choix de faire soit les différentes **campagnes de financement** (emballage dans les supermarchés, vente de pains, de café, de produits nettoyants, etc.) et de payer la différence, soit de payer le coût entier du voyage. Le voyage est d'une durée de 4 jours entre le 15 et le 18 juin 2019. Dans nos écoles, Mme Véronique Caron enseignante de 4-5-6 année de Saint-Denis et M. Étienne Michaud enseignant de 5-6 année de Saint-Philippe acceptent d'accompagner nos élèves pendant le voyage et chapeauteront les différentes étapes de préparation. Madame Sylvie Pelletier sera remplaçante. Les enseignants voudraient rencontrer les parents des enfants concernés afin de leur expliquer plus en détails en quoi consiste le voyage et leur parler des levées de fonds. Madame Florence Paul propose que les levées de fonds soient inscrits dans l'info-parents afin d'en faire bénéficier toutes les familles.

- Sortie à la **Salle André Gagnon**, le 21 novembre prochain, la pièce «Les bons débarras».
- Activités parascolaires offertes par Monsieur Jérémy Rioux enseignant d'éducation physique : midi-sportif.
- **Chorale** les midis avec les élèves de Saint-Philippe avant Noël et Mont-Carmel en vue du gala méritas avec Mme Sylvie Pelletier, enseignante de musique.
- Madame Mélanie offre de la récupération en anglais le midi.

Il est proposé par Manon Bélanger, et résolu :

### CÉ # 18-19-011

QUE les sorties et activités soient approuvées telles que proposées. Si d'autres activités se présentaient, madame Nolin enverra un courriel aux membres du conseil d'établissement.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

#### **12.2** SERVICE DE GARDE

Voici les détails pour les inscriptions pour la déclaration des effectifs au 30 septembre.

	Statut régulier	Statut sporadique
École Saint-Philippe	23	22
École Notre-Dame	39	15
École JCChapais	8	6

- Ateliers culinaires, les premiers mardi du mois de 15 : 30 à 17h au centre municipal à Saint- Philippe.
- À Mont-Carmel, le 31 octobre de 15 : 30 à 16 :30, les enfants feront la collecte de bonbons.
- À Saint-Philippe, le 31 octobre, les enfants participeront à la fête d'Halloween au centre municipal de 16:30 à 18:00.
- À la journée pédagogique du 9 novembre, il y aura une activité piscine de 12 :30 à 15
   :00 au cégep de La Pocatière pour les trois services de garde au coût de \$2.
- À la journée pédagogique du 16 novembre, ce sera activité cinéma de 12 :30 à 15 : 00
   à La Pocatière au coût de 4\$.

### CÉ # 18-19-012

Il est proposé par Florence Paul, et résolu :

QUE les sorties soient approuvées telles que proposées. Si d'autres activités se présentaient, madame Nolin enverra un courriel aux membres du conseil d'établissement.

## APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

- À Saint -Denis, il y a les activités «passion» afin de renforcer le bon travail des élèves. Les enfants participeront les midis (12, 19 et 26 octobre et 2, 8 et 16 novembre à des activités de bricolage en vue d'offrir leurs créations au marché de Noël qui aura lieu samedi et dimanche, les 17 et 18 novembre de 10h à 16h au complexe municipal de Saint-Denis. Les but est d'amasser des fonds pour des activités non éducatives.
- Le 23 novembre aura lieu **une fête de Noël** de 13 : 00 à 15 :00 au complexe municipal organisé par Noël au Kamouraska. Pour que les maternelles 4 ans puissent y participer, il faudra faire un changement à l'horaire : Jeudi le 22 novembre les enfants viendront à l'école en avant-midi plutôt qu'en après-midi et vendredi le 23 novembre, les enfants viendront en après-midi plutôt qu'en avant-midi.

À Saint-Philippe, il y aura aussi un **marché de Noël**, le 6 décembre de 14:00 à 18:00, reporté au 13 décembre si besoin. Le but est d'amasser des fonds pour les activités de fins d'année et non éducatives.

Les élèves de 3<sup>e</sup> cycle de Saint-Philippe et de la 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de J.C.-Chapais se rendront à l'hôtel Lévesque, le 29 novembre de 12 :30 à 15 :15 pour l'activité «**Accro de la techno**» qui leur permettront de connaître différents métiers technologiques de la région. Les enfants dîneront avec les enseignants Dave Pelletier et Étienne Michaud.

Un comité levées de fonds a vu le jour afin d'amasser des fonds pour les activités non éducatives. Une première campagne de financement « Pasta Fiesta» se déroulera du 22 octobre au 8 novembre sur une base volontaire. À la lettre qui sera remise aux parents on demande d'y apporter quelques éclaircissements. Caroline Caron y veillera.

1 er ajout, indiquer les niveaux qui participent (comme les 4 ans ne participeront pas à la majorité des activités non-éducatives et que le voyage de fin d'année est moins de 20\$, il a été proposé de leur charger seulement le coût réel de la sortie de fin d'année)

Nous demandons à chaque enfant, de la maternelle 5 ans à la 6e année, de ramasser **40,00\$** de profit afin de financer ses sorties.

2e ajout, il a été demandé d'ajouter dans le rectangle le montant de vente qui permet d'avoir le 40\$ de profit :

Nous demandons à chaque enfant, de ramasser **40,00\$ de profit** afin de financer ses sorties:

Pour une famille de 1 enfant : 40,00\$ en chèque ou 32 sacs de 2,00\$ (64.00\$)

Pour une famille de 2 enfants : 80.00\$ en chèque ou 64 sacs de 2,00\$ (128.00\$)

Pour une famille de 3 enfants et plus : 100,00\$ en chèque ou 80 sacs de 2,00\$ (160.00\$)

3e ajout, il a été mentionné que nous avons écrit qui a plus d'un enfant à l'école primaire, mais nous avons un prix à partir de 3 et plus.

Attention: Nous avons pensé aux familles qui ont plus de 2 enfants à l'école primaire.

Il est proposé par madame Jolaine Chiasson, et résolu d'adopter les activités, les levées de fonds, les modifications à l'horaire et les déplacements à l'extérieur de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **12.4** COMITÉ DE PARENTS

Les représentantes n'ont pas pu se rendre à la dernière rencontre du comité de parents.

#### 13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

## **14.** AUTRES SUJETS:

OPP de Saint-Denis. Madame Rossignol mentionne qu'il y a une équipe à reconstruire. Elle demande si elle pourrait envoyer une lettre aux parents afin de solliciter leur aide lors des journées et activités spéciales afin de donner de leur temps. Par exemple : marché de Noël, fêtes Halloween, etc. L'invitation sera envoyée la semaine prochaine.

### 15. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

## **16.** PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion aura lieu le jeudi, le 6 décembre 2018 à 19 h 15 à l'école Notre-Dame.

## 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 h 15.

# CÉ # 18-19-014

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Florence Lévesque, et résolu :

QUE la séance soit levée.		
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Isabelle Rossignol	Nathalie Nolin	
Présidente	Directrice	